

Depuis près de 35 ans, Histoire & Collections est un groupe de presse connu et reconnu dans les secteurs de la défense (histoire et matériel) et des loisirs.

Repris en juillet 2016, par le **Groupe Sophia Communication de Thierry Verret et Gilles Gramat**, Hommes de Presse convaincus par la pertinence des titres et le professionnalisme des journalistes qui les animent.

**MediaObs** est la régie publicitaire des titres Histoire & Collections.

## 1. HISTOIRE ET COLLECTIONS PUBLICATIONS

Spécialisées dans les domaines de l'actualité, de l'histoire militaire, de la collection de véhicules et du maquetisme.

5 centres d'intérêts experts :

- **Actualités**  
RAIDS  
RAIDS AVIATION
- **Militaire**  
MILITARIA  
GBM (Guerre, Blindé et Matériel)
- **Locomotion**  
CHARGE UTILE
- **Loisirs**  
WINGMASTERS  
STEELMASTERS

## 2. HISTOIRE ET COLLECTIONS EDITION

Éditeur de livres très actif dans ces domaines, Histoire & Collections publie plus d'une centaine d'ouvrages par an en français et en anglais

## 3. HISTOIRE ET COLLECTIONS EVENTS

Acteur majeur, Histoire et Collections expose dans de nombreux salons et participe aux principaux événements :

- Museum Connection (Paris) – Janvier
- Rétromobile (Paris) – Février
- Salon Vivre l'Histoire (Paris) – Février  
Paris Espace Champerret
- Les Heures Historiques de Sully sur Loire – Mai
- Eurosatory (Villepinte) – Juin
- Aéropeuces, (Le Bourget) – Octobre
- Euronaval (Le Bourget) – Octobre
- Bastogne Barracks (Bastogne/Belgique) – Décembre
- Salon de la figurine (Sèvres) – Novembre
- Epoqauto (Lyon) – Novembre
- Milipol (Paris) – Novembre

## CONCEPT

Dès la première année de sa création, en 1997, WINGMASTERS s'est imposé comme leader des Magazines de Modélisme, centré sur les maquettes d'avions

## POSITIONNEMENT

Unique sur son marché, WING MASTERS est un magazine d'information sur l'actualité de l'univers (expositions, concours, nouveautés, maquettes...) qui donne des conseils techniques sur le montage, la décoration des modèles et fournit un contenu historique sur les modèles

## PERIODICITE

Bimestriel

## PRESENTATION

Rédacteur en chef : **Emilien Pépin**

84 Pages + un blog [www.wingmastersmag.com](http://www.wingmastersmag.com)

Couverture vernie – maquette dense

Prix de vente : 7.90 €

## PERFORMANCES

**Tirage** : 18 000 exemplaires dont 3 000 abonnés

**Distribution** : MLP

## CIBLE

Prioritairement des Hommes, aficionados de la maquette plastique, ce hobby merveilleux qui opère le mariage du ludique avec l'Histoire.



## CALENDRIER DE PARUTION 2021

N°	DATÉ	PARUTION	TECHNIQUE
146	MARS/AVRIL	28 FÉVRIER	10 FÉVRIER
147	MAI/JUIN	29 AVRIL	11 AVRIL
HS7		30 MAI	12 MAI
148	JUIL/AOÛT	29 JUIN	10 JUIN
149	SEPT/OCT	31 AOÛT	10 AOÛT
150	NOV/DÉC	31 OCTOBRE	13 OCTOBRE
HS8		30 NOVEMBRE	14 NOVEMBRE
151	JANV/FÉV	28 DÉCEMBRE	9 DÉCEMBRE

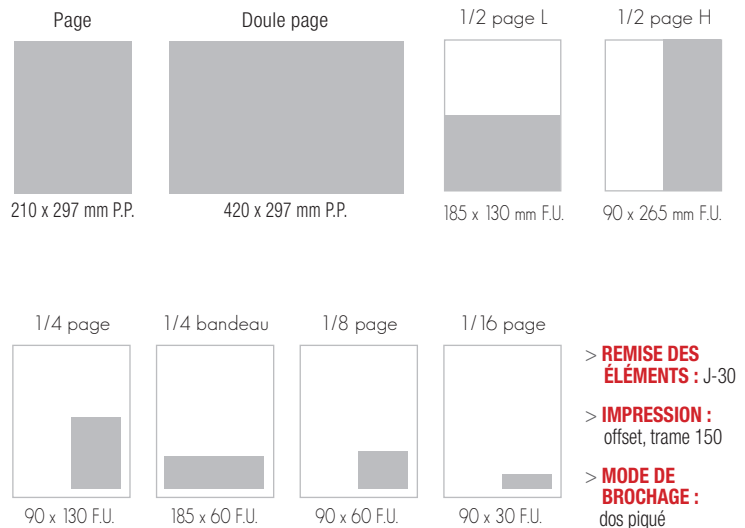
## TARIFS 2022 (Euros H.T.)

EMPLACEMENT	COÛT
4 <sup>e</sup> de couverture	1 900
3 <sup>e</sup> de couverture	1 600
2 <sup>e</sup> de couverture	1 700
Page	1 500
Double Page	3 000
1/2 Page	800
1/4 Page	500
1/8 Page	300
1/16 Page	200
Opérations Spéciales Encarts	Nous consulter -

## DÉGRESSIFS (Euros H.T.)

EMPLACEMENT	COÛT
Jusqu'à 5 insertions	10%
De 6 à 12 insertions	20%
A partir de 13	30%
Remise Professionnelle Cumul des mandats	15% 3%

## INFORMATIONS TECHNIQUES



### > ÉLÉMENTS À FOURNIR :

document PDF 1.3 + 1 épreuves de photogravure. Rajouter 5 mm de rogne et les traits de coupe pour les formats plein papier. Pour les doubles pages, nous fournissons impérativement deux pages simples. Pour les pages nécessitant un blanc tournant (cadre blanc autour de la page), le cadre doit faire au minimum 1 cm.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation des conditions générales ci-dessous, valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

### CONCLUSION DU CONTRAT

Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. L'éditeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation du magazine. Il en est de même si une annonce paraît contraire à la législation en vigueur ou est refusée par l'ARPP.

### REPORT ET ANNULLATION DE PARUTION

Pour être acceptées, les demandes d'annulation ou de report devront être notifiées par écrit dix semaines avant la date de parution.

### UTILISATION DU TITRE

Les titres des publications appartenant à leurs éditeurs respectifs, leur nom ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite de l'éditeur (nous consulter).

### RÈGLEMENT

Tout ordre de publicité d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement pris en compte que contre remise par l'annonceur au régisseur d'une notification de mandat dûment remplie et signée qui devra préciser notamment que les conditions générales de vente dudit régisseur ont été portées à la connaissance de l'annonceur qui déclare les accepter (modèle fourni par MediaObs sur demande). Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par MediaObs. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, il pourra être alors demandé une avance de 30% du montant HT à la commande. La publicité est payable sans escompte à 45 jours fin de mois de facturation.

### MODIFICATIONS

MediaObs se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale sans délai ni préavis.

### DOCUMENTS ET BON À TIRER

Les documents techniques devront être de qualité conforme aux spécifications techniques des supports. Dans le cas contraire, MediaObs ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise qualité de leur reproduction. Par ailleurs, tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité de MediaObs. Tous les textes, fichiers informatiques ou photographies de type rédactionnel seront précédés ou suivis de la mention « publi-information » ou « publi-reportage ». Ces textes, photographies ou fichiers informatiques devront être soumis à l'accord des supports et de la régie. Les fichiers informatiques et documents non réclamés dans un délai de 12 mois suivant la parution seront détruits. La réalisation de typons ou tout document technique par MediaObs ou les supports fera l'objet d'une facturation de frais techniques. Toute création publicitaire exécutée par les soins de la régie ou des supports reste leur propriété artistique.

### CRÉATIONS GRAPHIQUES

Les créations graphiques réalisées par MediaObs pour le compte des annonceurs sont destinées exclusivement aux parutions faisant l'objet d'un ordre de publicité signé par MediaObs dans les supports dont il assure la régie publicitaire. L'annonceur peut cependant acquérir le droit d'exploiter ces créations dans tout autre support de communication pour un montant forfaitaire équivalent à trois fois le prix facturé pour cette prestation.

### JUSTIFICATIFS

Pour les titres adhérents à l'outil e-justifs, conformément aux accords pris par le SEPM et l'Udecam, 2 exemplaires papier au plus seront envoyés par numéro et par agence utilisant l'outil.

### LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les relations entre MediaObs et le client sont soumises au droit français, qui est seul applicable. Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, auquel il est fait attribution de juridiction et ce nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

## CONTACTS

### Team Co

**Christian Stefani**  
cstefani@mediaobs.com  
01 44 88 93 79

**Martin Rougé**  
mrouge@mediaobs.com  
01 44 88 89 10

### Studio

**Cédric Aubry**  
caubry@mediaobs.com  
01 44 88 89 05

**Louis Fourquet**  
studio@mediaobs.com  
01 44 88 89 26